

---

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, ci-après appelée « l'Employeur »,

D'UNE PART,

ET : L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET PROFESSEURS  
DE

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, ci-après appelée l'ABPPUM,

D'AUTRE PART.

OBJET : RÉTROACTIVITÉ

Les parties conviennent de ce qui suit :

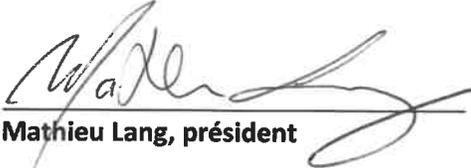
- 1) L'Employeur versera la somme de trente dollars (30 \$) par crédit/contrat pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 août 2019.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente lettre d'entente à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 25 jour de novembre 2019.

Pour l'Université de Moncton

Pour l'ABPPUM

  
Jacques Paul Couturier, recteur par intérim

  
Mathieu Lang, président